

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 8 février 2024**

Nombre de délégués Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne sur Avalouze, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

En exercice : 74

Présents : 40

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 31 janvier 2024

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise; **Messieurs** BARDOT Claude, BATTEUX Bernard, BELLO Jean-Luc, BEYNEL Joël, CAPEL Gérard, CHIRIER Jean-Marc, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, REYNAL Michel, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2024-13

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023-24

**Objet : CONSULTATION EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LE**  
**RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE POUR LES ETUDES**  
**D'IMPLANTATION, LA FOURNITURE ET LA POSE DES IRVE – 2024-2026**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le marché pour les études, la fourniture et la pose d'Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) organisée par la FDEE19 est arrivé à terme le 31/12/2023. Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour les études, la fourniture et la mise en place des IRVE pour la période 2024-2026

Ce marché aura pour objet :

- Les études d'implantation selon le schéma directeur
- La fourniture de bornes de recharge de 7 KVA à 100 KVA ;
- La mise en place des bornes selon le schéma de déploiement.

Il convient donc de lancer une consultation en vue de la passation de ce marché décrit.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- de lancer la consultation en vue de la passation d'un marché pour le recrutement d'un opérateur économique pour les études d'implantation, la fourniture et la pose selon la procédure adaptée compte tenu du montant estimatif pour la période 2024-2026
- de donner délégation au Président pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 15 février 2024

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-20240208-2024\_13-DE

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 47

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-14

**Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Le Comité Syndical :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre chaque compte administratif et chaque compte de gestion.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, les comptes de Gestion de l'exercice 2023.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 4 avril 2024

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_14-DE

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

Nombre de délégués  
En exercice : 74  
Présents : 47  
Votants : 47  
Pour : 47  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-15 – annule et remplace

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Président présente les projets de Budgets Primitifs 2024,

**1) BUDGET PRIMITIF DE LA FEDERATION (budget principal)**

- Section de fonctionnement :

. Dépenses	7 932 935,48 Euros
. Recettes	7 932 935,48 Euros

- Section d'investissement :

. Dépenses	14 686 601,00 Euros
. Recettes	14 686 601,00Euros

**2) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'ARGENTAT (budget annexe)**

- Section de Fonctionnement

. Dépenses	397 010,00 Euros
. Recettes	397 010,00 Euros

- Section d'Investissement

. Dépenses	922 273,00 Euros
. Recettes	922 273,00 Euros

**3) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'AYEN (budget annexe)**

- Section de Fonctionnement

. Dépenses	691 500,00 Euros
. Recettes	691 500,00 Euros

- Section d'Investissement

. Dépenses	1 850 220,00 Euros
. Recettes	1 850 220,00 Euros

**REÇU EN PREFECTURE**

1 850 220,00 Euros le 30/04/2024

1 850 220,00 Application agréée E-legalite.com

70\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_15AR-B

**4) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BEAULIEU (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	365 190,00 Euros
. Recettes	365 190,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	710 965,00 Euros
. Recettes	710 965,00 Euros

**5) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BEYNAT (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	345 034,00 Euros
. Recettes	345 034,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 199 161,00 Euros
. Recettes	1 199 161,00 Euros

**6) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BMT (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	1 365 588,00 Euros
. Recettes	1 365 588,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	2 277 909,33 Euros
. Recettes	2 277 909,33 Euros

**7) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BRIVE (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	2 901 962,00 Euros
. Recettes	2 901 962,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	4 768 381,00 Euros
. Recettes	4 768 381,00 Euros

**8) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'EGLETONS (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	798 000,00 Euros
. Recettes	798 000,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	2 519 700,00 Euros
. Recettes	2 519 700,00 Euros

**9) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LA HAUTE VEZERE (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	692 510,06 Euros
. Recettes	692 510,06 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 582 090,95 Euros
. Recettes	1 582 090,95 Euros

**10) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LA ROCHE CANILLAC (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	123 780,00 Euros
. Recettes	123 780,00 Euros

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_15AR-B

- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	583 876,00 Euros
. Recettes	583 876,00 Euros

**11) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LARCHE (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	1 205 963,13 Euros
. Recettes	1 205 963,13 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	2 177 383,01 Euros
. Recettes	2 177 383,01 Euros

**12) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LUBERSAC (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	367 830,00 Euros
. Recettes	367 830,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 227 683,00 Euros
. Recettes	1 227 683,00 Euros

**13) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE MERCOEUR (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	227 758,00 Euros
. Recettes	227 758,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	644 238,00 Euros
. Recettes	644 238,00 Euros

**14) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE MEYSSAC (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	334 489,00 Euros
. Recettes	334 489,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	918 210,00 Euros
. Recettes	918 210,00 Euros

**15) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'ORGNAC (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	1 482 603,75 Euros
. Recettes	1 482 603,75 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	2 413 355,70 Euros
. Recettes	2 413 355,70 Euros

**16) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SEILHAC (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	828 047,30 Euros
. Recettes	828 047,30 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 325 728,72 Euros
. Recettes	1 325 728,72 Euros

REÇU EN PREFECTURE

1 325 728,72 le 30/04/2024

1 325 728,72 Application agréée E-legalite.com

70\_DE-019-200087955-20240404-2024\_15AR-B

**17) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SAINT PRIVAT(budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	497 153,56 Euros
. Recettes	497 153,56 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 422 183,48 Euros
. Recettes	1 422 183,48 Euros

**18) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SAINTE FEREOLE (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	853 716,69 Euros
. Recettes	853 716,69 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	695 258,71 Euros
. Recettes	695 258,71 Euros

**19) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE TULLE NORD (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	899 471,71 Euros
. Recettes	899 471,71 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	982 821,42 Euros
. Recettes	982 821,42 Euros

**20) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE TULLE SUD (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	855 867,86 Euros
. Recettes	855 867,86 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 130 725,77 Euros
. Recettes	1 130 725,77 Euros

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2024, tels qu'ils ont été présentés.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 30 avril 2024

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_15AR-B

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 47

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-16

**Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 « FACE »**

Monsieur le Président communique au Comité Syndical les montants des aides apportées par le FACE, au département de la Corrèze, dans le cadre des programmes d'électrification rurale 2024.

La répartition de la dotation FACE 2024 entre la FDEE19 et le Syndicat de la Diège est la suivante

AODE	Nbre abonnés rural		Linéaire rural (m)		Moyenne	Montant
FDEE19	77 729	82,01%	9 121 781	78,50%	80,255%	2 077 401 €
DIEGE	17 055	17,99%	2 498 635	21,50%	19,745%	511 099 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 784</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 620 416</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 588 500 €</b>

Il rappelle que la validation de la répartition de ces aides entre la Fédération Départementale et le Syndicat de la Diège est de la compétence du Conseil Départemental.

Il en résulte, pour chaque secteur de la Fédération, la répartition suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_16-DE

	FACE AB Extension		FACE AB Renforcement	FACE S	Intitulés des AFFAIRES (FACE C et ART 8)	FACE C
	Extension	Renforcement				
ARGENTAT	0,00 €	0,00 €	42 700,00 €	0,00 €	SAINT-MARTIAL-D'ENTRAYGUES - Restructuration HTA Le Theillet	0,00 €
AYEN	21 806,25 €	0,00 €	63 000,00 €	24 600,00 €	ALLASSAC - Sécurisation Fils Nus rue Jean Moulin	0,00 €
BEAULIEU	14 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €	52 800,00 €	PUY D'ARNAC - Dissimulation village Escaravage	100 000,00 €
BEYNAT	40 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	20 000,00 €		0,00 €
BMT	0,00 €	0,00 €	133 500,00 €	15 000,00 €	CORREZE - Dissimulation Foirail	0,00 €
BRIVE	0,00 €	0,00 €	74 700,00 €	0,00 €	MALEMORT - Restructuration HTA avenue H. de Balzac	0,00 €
EGLETONS	0,00 €	0,00 €	64 600,00 €	26 100,00 €		0,00 €
HTE VEZERE	0,00 €	0,00 €	173 500,00 €	5 900,00 €	CHAMBERET - Dissimulation route d'Affieux	130 000,00 €
LARCHE	0,00 €	0,00 €	63 311,25 €	0,00 €	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE - Dissimulation avenue Alexis Jaubert	0,00 €
LA ROCHE CANILLAC	0,00 €	0,00 €	56 600,00 €	0,00 €		0,00 €
LUBERSAC	0,00 €	0,00 €	138 700,00 €	37 600,00 €	ARNAC-POMPADOUR - Dissimulation avenue du Périgord	0,00 €
MERCOEUR	0,00 €	0,00 €	37 900,00 €	0,00 €	BASSIGNAC-LE-BAS - Dissimulation BT au Bourg T2	97 000,00 €
MEYSSAC	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €	193 025,00 €		0,00 €
ORGNAC	0,00 €	0,00 €	201 800,00 €	34 600,00 €	PERPEZAC-LE-NOIR - Dissimulation Route du Château	0,00 €
ST PRIVAT	0,00 €	0,00 €	31 300,00 €	0,00 €	SAINT PRIVAT - Dissimulation rue des Tours de Merle	151 308,75 €
STE FEREOLE	28 000,00 €	0,00 €	18 200,00 €	0,00 €		0,00 €
SEILHAC	23 700,00 €	0,00 €	47 800,00 €	0,00 €	SEILHAC - Dissimulation Allée des Bruyères	0,00 €
TULLE NORD	0,00 €	0,00 €	79 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TULLE SUD	7 500,00 €	0,00 €	89 200,00 €	0,00 €		0,00 €
<b>MONTANT HT</b>	<b>163 006,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 545 811,25 €</b>	<b>409 625,00 €</b>		<b>478 308,75 €</b>
Montant Subv.	130 405,00 €	0,00 €	1 236 649,00 €	327 700,00 €		382 647,00 €

Il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces programmes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Accepte la réalisation du programme « FACE 2024 » tel que proposé par Monsieur le Président d'un montant de 2 077 401€ HT
- Décide de couvrir la somme de 519 350,25 € de participation de la collectivité par autofinancement,
- Donne tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre de ce programme.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 4 avril 2024

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 47

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-17

**Objet : RELIQUATS FACE 2021**

Monsieur le Président explique que les crédits des enveloppes FACE 2021 n'ont pas été consommés dans leur intégralité au 31/12/2023. En conséquence, des reliquats de cette dotation FACE 2021 restent à consommer.

Après réflexion et débat, la commission ER (Electrification Rurale), propose une liste d'affaires dans le but d'utiliser ces crédits.

Monsieur le Président expose la proposition de ventilation des affaires arbitrées par la Commission ER-Concession selon les crédits restants et la soumet au vote de l'assemblée présente comme suit :

SECTEURS RELIQUATS FACE 2021	MONTANT TRAVAUX HT PAR PROGRAMME			
	AE EXTENSION	AP REINFORCEMENT	SN SECURISATION	CE EFFACEMENT
ARGENTAT				
AYEN				
BEAULIEU				9 000,00 €
BEYNAT				5 000,00 €
BMT				
BRIVE				
EGLETONS	17 000,00 €			
HAUTE VEZERE				
LARCHE				
LA ROCHE CANILLAC				
LUBERSAC			13 000,00 €	
MERCOEUR				
MEYSSAC			11 000,00 €	
ORGNAC				
SAINT PRIVAT				
SAINTE FEREOLE				
SEILHAC				
TULLE NORD		20 000,00 €		
TULLE SUD				

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Par délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la validation des affaires proposées afin de consommer les reliquats de dotations FACE 2021.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 4 avril 2024

Le Président,



Christian DUMOND

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_17-DE

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

**Nombre de délégués**

En exercice : 74

Présents : 47

Votants : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 1

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-18

**Objet : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE**  
**COMMANDES D'ENERGIES - 2024**

Le Président expose au comité syndical :

Dès 2014, dans un souci de simplification et d'économie, le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) se sont unis pour initier un groupement de commandes dédié à l'énergie.

Au fil des consultations portées par ce groupement, ces membres fondateurs ont été rejoints par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG) et le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66).

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, ces Syndicats Départementaux d'Énergie souhaitent à présent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes.

**Ce groupement se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_18-DE

Le comité syndical,

- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la FDEE19,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE joint en annexe,

Après avoir délibéré, par 46 voix pour et 1 abstention (Fanny BRAJOU)

DECIDE :

- d'acceptation les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE;
- de l'adhésion de la FDEE19 à ce groupement de commandes en tant que membre
- d'accepter le rôle du SDET en tant de coordonnateur de ce groupement de commande ;
- d'accepter le rôle de la FDEE19 en tant que membre pilote de ce groupement de commande.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 4 avril 2024

Le Président

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_18-DE

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 47

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-19

**Objet : RESTITUTION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**  
**DE LA COMMUNE DE LARCHE**

Vu les statuts de la FDEE 19

Vu la délibération de transfert de la compétence de la Commune de LARCHE

Le Président expose aux membres du Comité Syndical la situation vécue dernièrement concernant l'usage de la compétence « Investissement » fait par la Commune de LARCHE.

La Commune, sans avoir la compétence puisque transférée à la FDEE 19 le 25 septembre 2015, a procédé, dernièrement, au remplacement de plusieurs luminaires vétustes sur son territoire.

Pour rappel, est considéré comme de l'investissement tout remplacement de matériel dont la technicité a été modifiée. Ce qui est le cas présent puisqu'il a été employé une nouvelle technologie de sources lumineuses lors de ces remplacements. Pour que le remplacement soit considéré comme de l'exploitation ou de la maintenance (compétence préservée par la Commune), le matériel doit être remplacé à l'identique.

Nous avons proposé à la commune, comme à toutes les communes situées sur le territoire de la FDEE 19, un projet nommé « Eclairons Demain ». Ce projet avait pour finalité de rénover l'ensemble du parc de luminaires vétustes des communes suivant un diagnostic réalisé en 2016. La commune, n'ayant pas répondu à notre sollicitation et ayant réalisé sa rénovation sans notre approbation, doit reprendre sa compétence et ne plus bénéficier des accompagnements techniques, administratifs et financiers de la FDEE 19.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-20240404-2024\_19AR-D

Au regard de ce qui est exposé, le Président propose au Comité Syndical de restituer la compétence « Investissement » Eclairage Public à la Commune de LARCHE et de geler tout nouveau transfert de compétence jusqu'au prochain mandat municipal en 2026. Une nouvelle campagne de recensement d'adhésion aux compétences optionnelles sera effectuée, ainsi, la Commune de LARCHE pourra transférer à nouveau sa compétence et bénéficier, à nouveau, des aides techniques, administratives et financières de la FDEE 19.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Décide de restituer la compétence « Investissement » Eclairage Public à la Commune de LARCHE et de geler tout nouveau transfert de compétence jusqu'au prochain mandat municipal en 2026.
- Donne tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre de cette décision

Fait à Laguette sur Avalouze, le 4 avril 2024

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_19AR-D

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION**  
**ET D'ENERGIE DE LA CORREZE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 4 avril 2024**

Nombre de délégués  
En exercice : 74  
Présents : 47  
Votants : 47  
Pour : 47  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 mars 2024

Madame Fanny BRAJOU a été nommée secrétaire de séance.

**Présents : Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CAPEL Gérard, CARON Christophe, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DA FONSECA Thierry, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DEVEIX Guy, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURIE Jean, FLEURY Yves, FREYGEFOND Daniel, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LANOIR Jean-Noël, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, PARSOL Jean-François, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean

Délibération n° 2024-20

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT PROGRAMME CEE ACTEE 2**

**SOUS-PROGRAMME LUM'ACTE - 2024**

Monsieur le Président indique que le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est porté conjointement par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et la SASU FNCCR, prévu par Arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (et modifié par Arrêté ministériel du 29 novembre 2022). Ce Programme d'envergure nationale vise à accompagner et financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires appartenant au parc immobilier public des collectivités territoriales.

Afin de répondre à ses objectifs multiples, le programme ACTEE, se décompose en plusieurs sous-programmes, dont le sous-programme Lum' ACTE, destiné à la rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités territoriales lauréates dudit sous-programme.

En conformité avec les objectifs fixés par le sous-programme Lum' ACTE et la mission d'accompagnement des collectivités territoriales de la SASU FNCCR, le présent partenariat a pour but d'accompagner les territoires dans la prise en compte de l'impact de l'éclairage public et dans l'optimisation de celui-ci.

Il est ainsi proposé aux collectivités territoriales lauréates du sous-programme précité de mettre en œuvre une prestation d'identification et cartographie des nuisances lumineuses sur leurs parcs d'éclairage public.



Entièrement financée par le sous-programme Lum' ACTE, cette prestation s'inscrit dans un plan d'action pour la sobriété énergétique et permet aux collectivités bénéficiaires de mieux appréhender leur patrimoine.

La Convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du partenariat qui s'établit dans le cadre du projet d'« identification et cartographie des nuisances lumineuses du parc d'éclairage public des collectivités territoriales » entre la SASU FNCCR et le lauréat du sous-programme Lum 'ACTE. Ainsi que les engagements de chaque Partie, au titre de ce partenariat.

La prestation réalisée au profit du Bénéficiaire dans le cadre du présent Partenariat comprend :

- L'identification des nuisances lumineuses en cœur de nuit par le biais d'image satellites nocturnes ainsi que l'analyse de l'évolution desdites nuisances sur les dix dernières années ;
- La cartographie de la contribution de l'éclairage public à la pollution lumineuse et de la pollution lumineuse en extrémité de nuit, via les bases de données patrimoniales communiquées par la collectivité bénéficiaire ;
- L'analyse des extinctions à partir des foyers de population et des cartes de pollution en cœur de nuit ;
- L'identification des contributeurs privés à la pollution lumineuse par superposition des cartographies en cœur de nuit et en extrémité de nuit.

L'ensemble de ces actions donneront lieu à la réalisation de livrables qui seront restitués à la collectivité bénéficiaire de la prestation.

Une évaluation du dispositif des CEE peut être menée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) afin de déterminer si cet instrument permet d'obtenir les effets attendus. Dans cette logique, la SASU FNCCR pourra être amenée à faire évaluer par un bureau d'étude indépendant, la bonne utilisation par les lauréats des fonds alloués dans le cadre du Programme.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec la FNCCR.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 – sous-programme LUM'ACTE avec la FNCCR.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 4 avril 2024

Le Président,

  
Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-200087955-2024.04.04-2024\_20-DE